



Stages escalade

À Montmartin sur Mer.

Février/Mars 2018

Découverte et perfectionnement

Stages enfants à partir de 8 ans.

- **Semaine 1 : Du Lundi 26 février au Vendredi 2 mars.**

DEBUTANT : Stage 4 jours – lundi mardi mercredi jeudi de 15h30 à 17h.

PERFECTIONNEMENT : Stage 5 jours de 11h à 12h30

- **Semaine 2 : Du Lundi 5 mars au Vendredi 9 mars**

DEBUTANT : Stage 4 jours – lundi mardi mercredi jeudi de 11h à 12h30.

PERFECTIONNEMENT : Stage 5 jours de 14h à 15h30

Stages enfants de 5 à 7 ans.

- **Semaine 1 : Du Lundi 26 février au Vendredi 2 mars.**

DEBUTANT : Stage 2 jours – lundi mardi de 9h30 à 11h.

PERFECTIONNEMENT : Stage 3 jours – merc. jeudi vend. de 9h30 à 11h.

- **Semaine 2 : Du Lundi 5 mars au Vendredi 9 mars.**

DEBUTANT : Stage 2 jours – lundi mardi de 9h30 à 11h.

PERFECTIONNEMENT : Stage 3 jours – merc. jeudi vend. de 9h30 à 11h.

Séances à la carte et Séances Baby Escalade (3 – 4 ans)

- **Séances à la carte**

- Lundi 26, mardi 27 février de 14h à 15h30.
- Lundi 5, mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 mars de 15h30 à 17h.

- **Séances Baby Escalade**

- Vendredi 2 mars de 11h à 12h.
- Vendredi 9 mars de 11h à 12h.

Séance se déroulant avec l'aide des accompagnateurs des enfants.

Réservation obligatoire.

Pour tous renseignements ou réservation :

Nous contacter au 06.85.20.12.59 ou hvmanche@yahoo.fr.

Tarifs

- Stage 2 à 5 jours : 10 € par jour de stage.
- Séance Baby escalade : 12 €.

Feuille d'inscription au stage du.....au

Prénom : Nom :

Adresse

Ville : CP :

Date de Naissance :/...../..... Téléphone :

Mail :@.....

Autorisations parentales

Je soussigné(e) Mme, Mr, autorise ma fille, mon fils :
..... à participer au stage d'escalade qui se
déroulera au centre régional d'escalade de Montmartin sur Mer du...../.....
au...../...../20.....

Je soussigné,,

- Autorise toute intervention médicale jugée nécessaire à la santé de mon fils, ma fille.
- Certifie que mon fils, ma fille est couvert(e) par une assurance en Responsabilité Civile et Individuelle Accident pour la pratique des sports y compris l'escalade en salle et site naturel.
- Certifie qu'aucune contre-indication médicale n'a été formulée par son médecin, le docteur à son encontre pour la pratique de l'escalade.

Le/...../.....

Signature d'un parent

Règlement à l'ordre de l'association Horizon Vertical.

Pour tous renseignements ou réservation nous contacter au

06.85.20.12.59 ou www.horizon-vertical50.fr